



Tabou(e) story

Des professionnels au service du recyclage agricole des PRO



*Le retour au sol des effluents industriels,
des boues de stations d'épuration et composts de boues
est une filière très réglementée et bien encadrée.*

*Nous vous proposons de découvrir
le rôle et les attributions
de chacun des acteurs de cette filière, dans le Haut-Rhin.*

Des professionnels au service d'une filière

Le Producteur de PRO (ou Maître d'ouvrage)

Est responsable du devenir des produits résiduaux organiques jusqu'à leur valorisation en agriculture ou élimination en filière alternative.

- Commune, Intercommunalité gestionnaire d'une station d'épuration
- Industrie gestionnaire d'une station d'épuration (papeterie, textile, agro-alimentaire)
- Industrie génératrice d'effluent (distillerie, méthaniseur)

L'Exploitant de l'unité de traitement

exploitation en régie (Maître d'ouvrage) ou par délégation à une société privée.

Assure la gestion quotidienne et le bon fonctionnement du site.

Peut faire appel à un sous-traitant pour le traitement des PRO: par exemple, déshydratation par une unité mobile ou compostage.

Le Prestataire de suivi agronomique

Peut lui-même exploiter une ou plusieurs plateforme(s) de compostage de boues ou déléguer le compostage à un tiers.

Assure l'organisation et l'exploitation de la filière de recyclage agricole des produits résiduaux organiques, par délégation du producteur ou de son exploitant.

Contacte les agriculteurs, expertise et répertorie les parcelles aptes à l'épandage.

Réalise également les prélèvements de PRO et de sols pour analyses.

Programme et suit les chantiers d'épandage.

Il peut faire appel à une entreprise extérieure ou à un agriculteur pour les prestations de transport et d'épandage.

Rédige les documents réglementaires, fournit aux agriculteurs les informations nécessaires pour l'enregistrement des apports et donne les conseils de fertilisation en rapport avec les épandages.

Prestataire de compostage, le cas échéant

Laboratoire d'analyses

Prestataire de transport et d'épandage

Agriculteur

Exploitant de l'unité

Producteur de PRO



L'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Octroie des aides à l'investissement et au bon fonctionnement et propose un appui technique.

Le Conseil Départemental

Conseille et assiste techniquement les Collectivités et groupements ruraux en matière d'eau et d'assainissement.

Les services de l'Etat (DDT, DREAL, ARS)

Regroupés au sein de la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) ils veillent à la conformité réglementaire de la filière (police de l'eau, conditionnalité des aides PAC...), en tenant compte des spécificités environnementales et agricoles locales.

S'appuient sur l'expertise du SMRA68, désigné Organisme Indépendant par le Préfet du département.

Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin – SMRA68

- Conseille les producteurs de PRO et les agriculteurs,
- Encadre la filière d'épandage agricole,
- Favorise la concertation entre acteurs,
- Valide, ou non, les plans d'épandage proposés, au travers des avis qu'il émet sur l'ensemble des documents permettant d'assurer la traçabilité,
- Assure la mémoire des épandages et une vigilance permanente.

L'Agriculteur

Inscrit une ou plusieurs parcelles dans un répertoire des parcelles pour l'épandage agricole d'un type de PRO. Il peut utiliser différents PRO mais sur des parcelles distinctes en fonction de ses besoins (éléments fertilisants, matière organique ...)

S'assure de leur enfouissement dans les meilleurs délais après épandage et prend en compte dans ses calculs de fumure, les apports d'azote, phosphore et potassium, issus de ces épandages.

Pour plus de renseignements

Syndicat Mixte Recyclage Agricole
du Haut-Rhin

Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin - SMRA68

Bâtiment Europe - 2 allée de Herrlisheim
68 000 COLMAR

Tél. : 03 89 22 95 70

E-mail : secretariat@smra68.net

Site : www.smra68.net



*La concertation entre les acteurs
concourt au bon fonctionnement
de la filière*



Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature

Cité Administrative – 3 rue Fleischhauer

68 026 COLMAR Cedex

Tél. : 03 89 24 81 37

E-mail : sylvie.haffner@haut-rhin-gouv.fr



*La station d'épuration de Colmar
et Environs, sous la responsabilité
du SITEUCE, est exploitée
par le Groupement
Colmarienne des Eaux - Suez*

Les prestataires de suivi agronomique



AGRIVALOR

1 route de Ruederbach

68 560 HIRSINGUE

Tél. : 03 89 40 56 22

E-mail : contact@agrivalor.eu



*Un prestataire peut intervenir
pour composter des boues*



VALTERRA Matières Organiques

3 allée de Chantilly

54 500 VANDOEUVRE- LES-NANCY

Tél. : 03 83 53 24 46

E-mail : j.flocmoine@valterra.fr



*Les épandages sont souvent réalisés
par des agriculteurs prestataires
spécialisés*



SEDE Environnement

69 rue d'Ebersheim

67 600 SELESTAT

Tél. : 03 90 58 53 53

E-mail : karine.brobecker@sede.fr



SUEZ Organique SAS

Agence Nord Est - 6 rue de la Fecht

68 126 BENNWIHR GARE

Tél. : 03 89 21 97 50

E-mail : sophie.mirski@suez.com



*Des essais aux champs
et des visites techniques permettent
d'informer les agriculteurs*

